



Uwo uri wese ubahirizwa

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADAIRE

"Iteka n'Ijambo"

BULLETIN HEBDOMADAIRE N°327 DU 18 AU 24 JUILLET 2022

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations et des violations des droits civils et politiques ont été enregistrées comme suit: au moins 3 personnes tuées, 3 victimes de VSBG et 2 personnes torturées.

Parmi les victimes figurent 2 hommes de la composante sociale Twa torturés.

Des membres de la milice Imbonerakure, des policiers et des administratifs sont pointés du doigt

comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique.

Des questions liées aux faits sécuritaires, à la justice, aux DESC, à la pandémie de covid-19 et à la gouvernance ont été relevées dans les différentes localités du pays.

LES GRANDS TITRES

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

II. DE LA GOUVERNANCE

III. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

IV. AUTRES FAITS SECURITAIRES

V. DE LA GESTION DE LA COVID-19

CONTENU

<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES</i>	3
<i>I.1. DU DROIT A LA VIE</i>	3
<i>I.1.1. DES PERSONNES TUEES SUITE A LA JUSTICE POPULAIRE</i>	3
<i>I.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE</i>	3
<i>I.2.1. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE</i>	3
<i>I.2.2. DES PERSONNES TORTUREES</i>	4
<i>I.3. DE LA JUSTICE</i>	4
<i>II. DE LA GOUVERNANCE</i>	4
<i>III. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS</i>	5
<i>IV. AUTRES FAITS SECURITAIRES</i>	6
<i>V. DE LA GESTION DE LA COVID-19</i>	6
<i>VI. CONCLUSION</i>	7

SIGLES ET ABREVIATIONS

CNDD-FDD	: <i>Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie</i>
DCE	: <i>Direction Communale de l'Enseignement</i>
DESC	: <i>Droits Economiques, Sociaux Et Culturels</i>
EUSEBU	: <i>Eglise Unie du Saint Esprit du Burundi</i>
RN	: <i>Route Nationale</i>
VSBG	: <i>Violences Sexuelles et Basées sur le Genre</i>

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

I.1. DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES SUITE A LA JUSTICE POPULAIRE

Deux membres de la milice Imbonerakure tués en commune Rugombo, province Cibitoke

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 19 juillet 2022 indique que dans la nuit du 17 au 18 juillet 2022, sur la 5^{ème} transversale, colline Kagazi, zone Cibitoke, commune Rugombo, province Cibitoke, Jacques Sindimwo et Fabrice Ndayisenga, tous membres de la milice Imbonerakure de cette zone ont été tués par la population en colère. Selon des sources sur place, Jacques Sindimwo et Fabrice Ndayisenga venaient d'être surpris en train de ramasser des tomates et des bananes qu'ils venaient de voler dans des champs appartenant à Marceline Ntezimana et Jonas Nkeshimana, propriétaires des champs de tomates et à Zacharie Uwobikundiye et Habiyaambere, propriétaires des champs de bananes.

Un membre de la milice Imbonerakure tué en commune Rugombo, province Cibitoke

Dans la nuit du 21 au 22 juillet 2022, sur la 11^{ème} transversale, colline Rusiga, zone Cibitoke, commune Rugombo, province Cibitoke, Manirampa alias Ninja, membre de la milice Imbonerakure de cette zone, a été tué par la population en colère. Selon des sources sur place, ce dernier venait d'être surpris en train de mettre des tomates et de bananes dans des sacs. Selon les mêmes sources, Manirampa alias Ninja venait de voler ces tomates et ces bananes dans des champs appartenant à Marceline Ntezimana et Jonas Nkeshimana, propriétaires des champs de tomates et à Zacharie Uwobikundiye et Habiyaambere, propriétaires des champs de bananes.

I.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE

I.2.1. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE

Une fillette violée en commune Isare, province Bujumbura rural

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 18 juillet 2022 indique qu'en date du 4 juillet 2022, vers 12 heures, sur la colline Bushaka, commune Isare, province Bujumbura, G.I., âgée de 11 ans, a été violée dans une brousse tout près d'un chemin par Déo Nsengiyumva, âgé de 39 ans, commerçant des régimes de bananes, père de deux enfants. Selon des sources sur place, la victime provenait d'une source d'eau pour puiser de l'eau quand elle a été violée. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite au Centre Seruka pour une assistance médicale tandis que le présumé auteur a été arrêté en date du 6 juillet 2022 et conduit au cachot du poste de police de Rushubi avant d'être transféré respectivement au cachot du parquet à Kabezi, en date du 9 juillet 2022 et à la prison de Mpimba, en date du 19 juillet 2022.

Tentative de viol d'une fille en commune et province Kayanza

En date du 23 juillet 2022, vers 19 heures, sur la sous-colline Kigarama, colline Mpandamigege, commune et province Kayanza, B.I., âgée de 21 ans, a été blessée au niveau du cou par Abraham

Niyiragira, âgé de 22 ans et Jean Bosco Miburo, âgé de 24 ans en tentant de la violer. Selon des sources sur place, Astérie Ndikuriyo, boutiquière a appelé la victime dans sa boutique où se cachaient les deux présumés auteurs et a quitté le lieu pour leur céder la place. Selon les mêmes sources, la victime a crié aux secours et la population est intervenue avant que ces jeunes gens ne passent à l'acte. Les présumés auteurs ont été arrêtés et conduits au cachot du commissariat de police à Kayanza en date du 24 juillet 2022.

Une fillette violée en commune et province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 18 juillet 2022 indique qu'en date du 12 juillet 2022, au quartier Birimba, au centre-ville de Rumonge, province Rumonge, D.I., âgée de 13 ans, écolière, a été violée à son domicile par Isaac Mateso, membre du parti CNDD-FDD, capitaine d'une équipe de pêche au port de Rumonge. Selon des sources sur place, les parents de la victime ont porté plainte auprès de la police pour que le présumé auteur soit arrêté mais en vain.

I.2.2. DES PERSONNES TORTUREES

Deux personnes de la composante sociale Twa torturées en commune Kayokwe, province Mwaro

En date du 22 juillet 2022, vers 2 heures, sur la colline Gihinga, commune Kayokwe, province Mwaro, Paul Hatungimana et Déo Nshimirimana, tous de la composante sociale Twa et résidants au site Gihinga, ont été torturés par des membres de la milice Imbonerakure dont Gordien Munezero et Jean Marie, en patrouille. Selon des sources sur place, ces victimes ont été surprises en train de défoncer la

porte d'un stock des pommes de terre appartenant à Munezero. Selon les mêmes sources, la police est intervenue et les a conduites au cachot de police étant dans un état critique. L'administrateur de la commune Kayokwe, Honoré Hatungimana, accompagnée par le commissaire de police de cette commune, Gérard Nahimana et Roméo, représentant du Commissaire Provincial de police a organisé une réunion à l'intention des habitant du centre Mwaro pour étudier l'état de sécurité dans cette province.

I.3. DE LA JUSTICE

Un procès de flagrante en commune Gatara, province Kayanza

En date du 19 juillet 2022, en commune Gatara, province Kayanza s'est déroulé un procès de flagrante contre trois policiers de la commune Gatara accusés d'assassinat d'un sexagénaire appelé Roger Havyarimana au cachot communal Gatara dans la nuit de samedi le 16 juin 2022. Selon des sources sur place, adjudant Major Jean Baptiste Banyiyezako a été accusé d'usurpation de fonction pour avoir arrêté cet homme sans un mandat d'arrêt et a été condamné à une peine de trois ans de servitude

pénale et une amende de trois cents mille fbu, adjudant Major Ntakimazi Leonidas, accusé d'assassinat prémédité de ce vieil homme a été condamné quant à lui à une peine à perpétuité. Selon les mêmes sources, le caporal Egide Nibaruta, accusé d'abus du pouvoir et de manquement à la solidarité publique pour avoir incarcéré Roger Havyarimana sans l'ordre de l'officier de la police judiciaire a été condamné à 3 mois de servitude pénale et d'une amende de 5000 fbu. Signalons que Roger Havyarimana a été tué par son codétenu, Ntakimazi Léonidas au cachot communal Gatara.

II. DE LA GOUVERNANCE

Vente frauduleuse du carburant en province Cankuzo

Dans une réunion hebdomadaire du 19 juillet 2022, tenue à la province Cankuzo sous la direction de Silas Nimubona, conseiller juridique au cabinet du Gouverneur, des cas d'implication des policiers dans la vente frauduleuse du carburant, d'accidents de la route et de la traite des enfants ont été traités. Selon des sources sur place, des policiers ont été accusés d'amener plusieurs motos pour s'approvisionner en premier en carburant chaque fois que le carburant est disponible dans les stations, ce qui occasionne la pénurie du carburant la province car ils vendent en cachette le carburant à des prix élevés et extorquent de l'argent aux demandeurs afin de leur servir une grande quantité et plusieurs fois. En outre, plusieurs accidents routiers entraînant parfois des morts et des blessés par motos ont été rapportés par Henri Frère Manisha, Commissaire de Police Judiciaire. Celui-ci a indiqué que des mésententes entre des motards et des policiers sont à l'origine de ces accidents. Des conducteurs de taxi moto roulent

à une grande vitesse pour échapper aux policiers qui les poursuivent. Cette autorité policière a indiqué également que sur un total de 32 enfants qui avaient traversé la frontière burundo-tanzanienne pour aller chercher de l'emploi en Tanzanie, douze enfants sont déjà revenus.

Des contributions forcées pour la construction du palais présidentiel de Gitega

Des grognes des agents de l'Etat contraints de contribuer pour la construction du palais présidentiel de Gitega sont rapportées dans toutes les provinces du pays. Selon des sources sur place, les fonctionnaires de l'Etat se lamentent et manifestent des réticences pour ce qui est des cotisations exigées à cette fin. Une fiche en circulation exige à tout employé du secteur public de s'acquitter de leurs contributions suivant leurs catégories professionnelles dans une échéance de 3 mois. Selon les mêmes sources, cet argent équivalant à un salaire mensuel est à débloquent entre le 10 juillet 2022 et le 10 septembre 2022 et que les récalcitrants seront punis et risqueront

de perdre leur emploi conformément aux recommandations formulées par leur chef hiérarchique. Ces fonctionnaires demandent au Gouvernement de solliciter des aides et des crédits aux Partenaires Techniques et Financiers du pays pour mettre fin à ces impositions. Ces contributions s'étendent aussi sur d'autres secteurs de la vie du pays. A titre illustratif, en commune Buhiga, province Karuzi, depuis le début du mois de juillet 2022, l'administrateur communal a demandé à chaque colline de collecter 100 mille briques cuites pour la construction du palais du président à Gitega et du bureau communal en étage. Cette même autorité a indiqué que des ménages dont la colline ne parviendra pas à fa-

briquer ces briques, devront contribuer une somme de 2000 fbu.

Un chauffeur destitué en commune Nyanza-lac, province Makamba

En date du 17 juillet 2022, Augustin Nahimana, chauffeur contractuel de la commune de Nyanza-lac, fidèle de de l'église EUSEBU Nyanza-lac, a été destitué de ses fonctions par l'administrateur communal, Marie Goreth Irankunda. Selon des sources sur place, le conseil communal qui s'y est opposé a adressé une correspondance au Ministère de tutelle qui par après a envoyé un policier en remplacement à titre provisoire du chauffeur Augustin.

III. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Abandons scolaires dans la province Muramvya

Au cours de cette année scolaire 2021-2022, le nombre d'abandons scolaires en province de Muramvya est de sept mille cinq cent quarante-huit dont quatre mille trois cent soixante-cinq filles et

trois mille cent quatre-vingt-trois garçons. Comme le tableau ci-après l'illustre, la DCE Muramvya vient en tête avec 2277 cas d'abandons suivie de la DCE Mbuye avec 1815 et la DCE Bukeye avec 1446 cas.

Tableau d'abandons par DCE et par genre

COMMUNE	GARCONS	FILLES	TOTAL
BUKEYE	602	844	1446
KIGANDA	559	624	1183
MBUYE	813	1002	1815
MURAMVYA	903	1374	2277
RUTEGAMA	306	521	827
TOTAL	3183	4365	7548

Selon la Direction Provinciale de l'Enseignement, les principales causes de ces abandons sont la pauvreté avec 2846 cas, les déménagements familiaux avec 952 cas, des maladies avec 1080 cas, autres avec 756 cas, volontaire avec 622 cas, indiscipline

avec 235 cas, les grossesses non désirées avec 25 cas et les mariages précoces avec 18 cas et, comme le montre le tableau ci-dessous d'abandons par DCE et par catégorie.

Tableau d'abandons par motifs

	Déménagements	Pauvreté	Maladie	Grossesses non désirées	Volontaire	Mariage	Indiscipline	Décès	Autres	Total
BUKEYE	214	458	130	4	0	0	0	4	321	1446
KIGANDA	260	561	211	2	0	0	0	0	0	1183
MBUYE	99	842	319	3	0	0	10	0	435	1815
MURAMVYA	250	761	211	9	622	17	10	14	0	2277
RUTEGAMA	129	247	209	7	0	1	215	19	0	827
TOTAL	952	2869	1080	25	622	18	235	37	756	7548

IV. AUTRES FAITS SECURITAIRES

Des ponts menacés d'écroulement en commune Buganda et Rugombo, province Cibitoke

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 18 juillet 2022 indique que des ponts se trouvant sur des rivières Nyamagana et Muhira, des communes Rugombo et Buganda, province Cibitoke sur la RN 5 sont menacés d'écroulement par des travaux des orpailleurs exploitant des minerais dans ces rivières. Selon des sources sur place, d'intenses activités d'exploitation des minerais d'or sur ces rivières risquent de faire tomber à terre ces infrastructures d'intérêt public.

V. DE LA GESTION DE LA COVID-19

Du relâchement total au niveau des mesures prises pour la prévention de la pandémie de la Covid-19 au Burundi

En date du 18 juillet 2022, le Commissaire Général des Migrations, Maurice Mbonimpa, Général Major de Police a sorti une note circulaire déplorant un relâchement total au niveau des mesures prises par le Gouvernement du Burundi en rapport avec la gestion de la Covid-19. Selon cette note, il a rappelé le public et le personnel du Commissariat Général

Un incendie déclaré en commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie

En date du 22 juillet 2022, vers 16 heures, au bord du Lac-Tanganyika, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie, le restaurant bar « Uzuri beach » a pris feu. Selon des sources sur place, plusieurs dégâts matériels dont des maisons pour les touristes, des chaises, des tables et le rétroprojecteur ont pris feu. Selon les mêmes sources, la cause de cet incendie n'a pas été connue.

des Migrations que le port du masque est obligatoire sans exception à partir du 19 juillet 2022. En date du 24 juillet 2022, en province Cankuzo, le Gouverneur Boniface Banyiyezako a sorti aussi un communiqué sur la Covid-19 et qui a été lu aux Eglises notamment à la paroisse Cankuzo, dans les 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} messes. Ce communiqué recommandait à la population de revenir sur des mesures de protection contre cette pandémie vu que des cas de la Covid-19 ont été relevés dans nos jours.

VI. CONCLUSION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations et des violations des droits civils et politiques continuent d'être enregistrées dans les différents coins du pays.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes aux droits à la vie et à l'intégrité physique.

Ce bulletin répertorie également des cas liés aux

faits sécuritaires, à la justice, aux DESC, à la gestion de la pandémie de la Covid-19 et à la gouvernance dans certaines localités du pays.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande à l'Etat de poursuivre en justice leurs auteurs sans parti pris.